



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

**Direction Départementale des
Territoires**

Service environnement eau forêts
unité forêt, chasse, milieux naturels

**Compte rendu du comité de pilotage du site Natura 2000
"S40- Zones humides de la chaîne des Hurtières"
en date du 07 mai 2013**

Étaient présents :

Mme ROMAND Ludivine	Association Animation Canton d'Aiguebelette
Mme COLLOMBET Annie	Vivre et Agir en Maurienne
M. HENRY Jean-Pierre	ONF
M. MOULIN Jean-Louis	ONF
M. GAMEN Philippe	CEN Savoie
Mme BIEHLER Lisa	CEN Savoie
M. MIQUET André	CEN Savoie
Mme SCHWARTZ Carole	Communauté de Communes La Rochette/Val Gelon
Mme CORRAO Céline	Communauté de Communes La Rochette/Val Gelon
Mme BURILLIER Anne	Bien vivre en Val Gelon
M. DUC J.F.	Communauté de Communes La Rochette/Val Gelon
M. DALLA MUTTA Alex	Conseiller Général Chamoux sur Gelon
Mme SCHENKL Jacqueline	Maire de Montendry
M. GENON René	Président Communauté de Communes Porte de Maurienne
M. ETELLIN Luc	Chambre Agriculture Savoie Mont-Blanc
M. COLLAS André	FRAPNA
Mme MARTIN Dominique	Maire de Saint Alban d'Hurtières
Mme BARRALIER Lise	Communauté de Communes Porte de Maurienne
Mme CHELLOUG Soria	DDT - SEEF
M. IRIART André	DDT - SEEF

M. IRIART transmet les excuses de M. le sous-préfet de Saint Jean de Maurienne et ouvre la séance. Il remercie Mme Martin, maire de Saint Alban d'Hurtières d'accueillir le comité de pilotage.

Le précédent compte-rendu est validé par l'assemblée et la parole est donnée à l'animateur du site Natura 2000, le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie.

En préambule, le comité est informé du changement de dénomination du CPNS, depuis l'agrément par la Région et l'État de l'ensemble des Conservatoires d'Espaces Naturels présent sur le territoire français et en outre-mer : Il se nomme désormais "*Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie*".

Le bilan des actions et les perspectives de gestion à venir sont présentés site par site à l'aide de document remis en séance.

Sur les fiches "bilan des suivis scientifiques 2007-2013"

Les fiches distribuées en séance permettent de donner une information synthétique sur les espèces présentes dans chaque sous-site et informent sur l'état de conservation des habitats naturels à l'issue de 5 années de suivi scientifiques.

Jean-Pierre HENRY souhaite savoir si la présence du sonneur à ventre jaune mentionné dans les fiches comme présent sur la plaine des Hurtières est confirmée.

M. MIQUET répond qu'il s'agit probablement d'une donnée ancienne ou d'une erreur puisque l'espèce n'est pas connue sur le site ni en Maurienne.

Sur la pédagogie menée sur les sites de la Plaine des Hurtières et de la Vallée des Huiles

Les 2 sites de la "*Plaine des Hurtières*" et des "*Marais du Gelon*", bien que très différents ont pu :

- bénéficier d'aménagements pédagogiques sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale, pour permettre l'accès à ces milieux par tous,
- sur leur canton des acteurs impliqués dans des "animations nature" ou à l'initiative d'organisations, d'événementiels pour faire connaître le marais, les zones humides : l'Association d'animation du Canton d'Aiguebelle, l'Association "Bien Vivre en Val Gelon", l'Association "Montagne, Nature et Hommes".

Les associations cantonales (AACA et BVVG) et communautés de communes sont des acteurs importants dans la sensibilisation des enjeux Natura 2000 auprès de leurs publics (tout public, enfants, adolescents...).

BVVG intervient sur les sites natura 2000 en tant que relais local du CENS. En 2013, plusieurs actions de sensibilisation et d'animation ont été menées, en particulier au travers d'un appel à projet à l'attention des écoles du canton pour inciter les enseignants à faire découvrir les sites aux élèves. Les sorties engagées ont permis la réalisation de maquettes, d'expositions et ont été utilisées lors de la fête de la Nature (1^{er} juin).

Il est noté également la participation en 2013 de "*Fréquence Grenouilles*" avec une sortie découverte dans les marais du Haut Gelon à la découverte des batraciens.

A l'avenir, Bien Vivre en Val Gelon souhaite continuer son implication dans l'animation de ces sites en participant à des actions nationales (Fréquence Grenouilles, Chantier d'Automne, Fête de la Nature) ou en organisant des temps de sensibilisation grand public (randonnées, chantiers, sorties.....).

En 2013, l'AACA, également relais local du CENS, envisage de faire vivre le site de la plaine des Hurtières en respectant sa charte d'utilisation sur le Canton d'Aiguebelle (actions de communication et d'animation).

Résumé des échanges et relevé de décisions/Actions à mener sur les 8 secteurs du site N2000 :

Voir diaporama présenté/Partie "Perspectives/Propositions" par sous-site.

Sur la tourbière de Montendry-Montgilbert :

M. MOULIN demande s'il est possible de poursuivre des chantiers bénévoles pour l'arrachage des jeunes plants d'épicéa par tranche et de poursuivre les suivis de chauves-souris.

M. MIQUET répond qu'il est possible d'organiser des chantiers de bénévoles mais selon certaines conditions.

M. DUC souhaite connaître l'utilité d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.

M. IRIART précise qu'un APPB règlemente les usages au sein d'un périmètre identifié. Il ne permet pas la gestion du site en l'absence de l'autorisation des propriétaires.

Le comité a acté que la DDT et le CEN devront étudier les propositions issues du document d'objectifs pour réviser le périmètre et le règlement associé.

Sur l'alpage du Plan (Le Verneil) :

M. ETELLIN s'interroge sur la prise en compte de l'activité agricole dans le cadre des interventions hydrauliques.

M. MIQUET répond que soit l'intervention ne concerne que du terrain maîtrisé et/ou sans usage, soit elle fait l'objet d'une enquête publique. La possibilité d'une gestion concertée des niveaux en cas d'obturation par vanne réglable est recherchée.

M. DUC demande que le montage d'une MAE, le cas échéant en partenariat avec la SEA, doit intégrer les dynamiques de réflexion et de gestion en cours (Agrifaune portée par la Fédération de chasse).

Sur la Plaine des Hurtières :

Mme MARTIN informe le comité de la présence d'un "tourniquet" permettant aux personnes présentes sur l'aire d'autoroute SFTRF (sur Saint Martin de Belleville) d'accéder au site de la Plaine des Hurtières. Toutefois, cet accès est peu lisible pour les automobilistes "de passage". Compte-tenu de l'absence d'une signalétique adaptée, il semble être essentiellement utilisé par les conducteurs de poids-lourds.

M. GENON propose que la SFTRF pourrait accompagner financièrement la commune de Saint Alban ou la communauté de communes Porte de Maurienne pour améliorer la signalétique et "drainer" de fait davantage d'usagers sur la plaine. Il faudrait prendre contact avec M. BOROT de la SFTRF.

Pour ce qui concerne le plan d'eau, la faune colonise lentement ce site de par la difficulté de revégétalisation en dépit des efforts du CEN. L'important effectif de très grosses carpes (accentué par la pratique du "no kill") contribue localement à la faible implantation d'herbiers. L'apparition de couleuvres (vipérines et/ou à colliers) exigera une information auprès du public et des maîtres nageurs, voire des pompiers (espèces inoffensives et protégées par la loi).

La gestion du site par pâturage a été revue avec les exploitants. Il est noté un bon fonctionnement des parcs tournants.

Transfert de l'animation du site Natura 2000 de l'État à la communauté de communes Porte de Maurienne :

M. IRIART rappelle les fondements juridiques de la prise de compétence de l'animation du site Natura 2000 par une collectivité appelée "Transfert de compétence".

Seuls les membres élus du comité ont la possibilité de désigner une collectivité en tant que structure animatrice et un président du comité de pilotage.

M. IRIART informe que la communauté de communes Porte de Maurienne s'est portée candidate comme structure animatrice en souhaitant poursuivre un travail étroit avec l'accord de la communauté de communes de la Rochette/Val Gelon. Mme MARTIN s'est portée candidate pour la présidence du comité de pilotage.

Mme SCHENKL, maire et M. DALLA MUTTA s'interroge sur la légitimité des deux communautés de communes à agir sur la commune de Montendry (hors territoire des deux communautés de communes).

M. IRIART précise que la désignation de la collectivité par le comité lui confère, de fait, la compétence Natura 2000 sur l'ensemble du périmètre du site même si celle-ci n'a pas la compétence territoriale dans le domaine de l'environnement.

Un long échange s'est tenu entre les collectivités présentes sur l'articulation entre le périmètre du site Natura 2000 et le futur périmètre de la future communauté de communes Cœur de Savoie qui engloberait Montendry et la communauté de commune de la Rochette/Val Gelon et la légitimité de la communauté de communes Porte de Maurienne à intervenir à court terme sur le canton de La Rochette/Val Gelon ou celui de Chamoux sur Gelon, les réponses suivantes sont apportées :

- la convention cadre qui lie l'État à la C.C. volontaire aura une durée de 3 ans et peut être résiliée annuellement en cas d'incompatibilité dans sa mise en œuvre,
- l'animation sur le terrain pourra être partagée entre collectivités et conservatoire par le biais de conventions.

Après ces précisions, la communauté de communes Porte de Maurienne, représentée par son président, pose officiellement sa candidature pour l'animation du site et Madame le maire de Saint Alban d'Hurtières se porte candidate pour la présidence du comité de pilotage.

Les membres élus du comité de pilotage désigne à l'unanimité la communauté de communes Porte de Maurienne en tant que structure animatrice et Mme MARTIN présidente du comité de pilotage.

L'ordre du jour étant épuisé M. IRIART remercie les membres du comité de pilotage et lève la séance pour passer la parole à Mme MARTIN, nouvelle présidente de ce comité, puis celle-ci propose de procéder aux signatures des conventions.

Signature de plusieurs documents contractuels à l'issue du Comité de Pilotage :

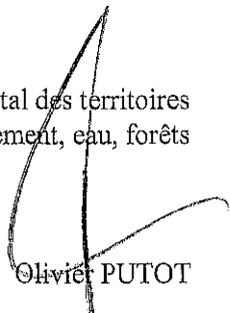
- *Convention entre l'Etat et la Communauté de communes « porte de Maurienne »* pour le transfert de l'animation du site Natura 2000 et de la Présidence du Comité de pilotage (voir ci-dessus) ;

Convention entre la Commune de St Alban d'Hurtières, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie, l'Office National des Forêts et la SFTRF pour la gestion et le suivi de la Plaine des Hurtières (actualisation des conventions en cours) ;

- *Convention entre la Commune de Saint Alban d'Hurtières et un photographe naturaliste* pour autoriser ce dernier à installer un affut sur le plan d'eau et participer à la sensibilisation tout public à la faune présente sur le site ;

- Et présentation de la *Charte d'utilisation de la Plaine des Hurtières*, en présence de membres du comité de pilotage « animation » de la plaine des Hurtières participant activement à la vie du site (l'Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle, l'association "Montagne Nature et Hommes", des bénévoles de l'Espace Alban). Rappel : la charte a été réalisée et validée par le comité de pilotage "animation" de la Plaine des Hurtières. Elle sert à encadrer les actions d'animations qui auront lieu sur le site. Elle s'applique à toutes les personnes susceptibles d'utiliser le site (aussi bien les animateurs nature que les organisateurs d'évènementiel divers).

Pour le directeur départemental des territoires
le chef du service environnement, eau, forêts


Olivier PUTOT